



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**
c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud

Contexte

Recherche et recommandations de 2001

En 2000, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH) a mandaté *l'Unité de Prévention de l'Institut de médecine sociale et préventive du CHUV (IUMSP)*, afin de mener une étude exploratoire sur la violence conjugale, auprès des personnes et institutions privées et publiques concernées par cette problématique.

Ce travail visait à établir un état des lieux et à identifier les besoins prioritaires. En 2001, des recommandations ont émergé de cette étude sous la forme de 40 mesures touchant 13 différents domaines (monitoring, réseau et fonctionnalité, formation, recherche, domaine juridique, police, domaine médical, prévention primaire, prévention secondaire, prévention tertiaire)¹. Six mesures ont été retenues comme prioritaires par la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer Mayor.

De cette recherche a notamment été créé le programme interdisciplinaire « C'est assez » Ce programme de détection, d'orientation et de prise en charge des personnes victimes de violence regroupait les principaux partenaires : urgences du CHUV, police, justice, centre LAVI et Centre d'accueil MalleyPrairie. Ce programme a abouti, en 2006, à la création de l'Unité de médecines de violences du CHUV (UMV).

¹ Hofner, M.-Cl., Siggen S. Violence conjugale dans le canton de Vaud. Recherche préparatoire réalisée sur mandat du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud. Unité de prévention de l'IUMSP : Lausanne, 23 février 2001.



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**
c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Bilan de 10 ans d'action

En automne 2008, sur proposition de l'UMV, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) a décidé de faire un bilan sur la réalisation, dans notre canton, des mesures décidées en 2001, dans le but d'identifier les sujets encore pertinents et les nouveaux axes d'intervention.

Le mandat a été confié à l'UMV, et financièrement soutenu par le BEFH, le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et le Service de lutte contre la violence domestique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Ce bilan est composé de deux recherches distinctes se déroulant en deux phases successives. La première recherche a consisté en une étude des archives du programme « C'est assez » et à des entretiens approfondis avec les spécialistes engagés dans le programme « C'est assez ». Les entretiens ont porté sur l'évolution des 40 mesures découlant du 1^{er} bilan de 2001 et sur les priorités à traiter dans les années à venir.

Pour la deuxième phase, les résultats issus de la consultation des spécialistes, ont été soumis à l'appréciation de l'ensemble des institutions vaudoises concernées par la problématique. Cette deuxième étape visait à identifier les besoins et les priorités des professionnel-le-s du terrain.

Résultats du Bilan

Le Bilan, issu des deux recherches susmentionnées, montre que, en 2010, 76% des mesures préconisées en 2001 ont été mises en œuvre complètement ou partiellement et que 90% d'entre elles sont toujours pertinentes. On constate par exemple que, en comparaison avec d'autres programmes nécessitant une intervention à différents niveaux (juridique, médical, politique, social) et impliquant des professionnel-le-s d'horizons différents, le programme « C'est assez » a été performant. Cette étude permet aussi d'identifier les facteurs qui ont permis les développements et ceux qui les ont freinés, les principes et techniques qui ont fait leur preuve et ceux qui se sont révélés inefficaces. Les prochaines mesures à mettre en œuvre pourront tirer bénéfice de ces constats.

Depuis 2001, les mesures mises en place dans le canton de Vaud ont été nombreuses, avec un focus sur le développement de l'aide proposée aux femmes victimes de violence domestique. La pertinence de la pérennisation des structures et des mesures destinées aux victimes est primordiale. Il convient aujourd'hui de prendre aussi en considération des problématiques émergentes pour une politique publique efficace de lutte contre la violence domestique.



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**
c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Plan stratégique 2011-2015

Suite à l'analyse des résultats du « Bilan de 10 ans d'action contre la violence domestique », la CCLVD a décidé d'un Plan stratégique 2011 - 2015. Celui-ci est composé d'axes prioritaires qui fondent la nouvelle politique publique vaudoise en matière de lutte contre la violence domestique pour les années à venir.

Ces axes se déclinent en différents objectifs qui précisent les domaines d'actions dans lesquels chaque axe peut être mis en œuvre. Pour chaque objectif, des mesures concrètes exemplatives sont données et les partenaires en charge de la lutte contre la violence domestiques sont indiqués (services de l'Etat, membres de la CCLVD ou partenaires extérieurs). Pour une question de lisibilité, nous avons numéroté les axes, objectifs et mesures. L'ordre des éléments annoncés n'est pas à prendre en fonction d'un ordre de priorité donné.

Axes prioritaires du Plan stratégique :

1. Agir sur la prise en charge globale des **auteur-e-s de violence domestique** par une approche intégrée, en particulier par des mesures de prévention de la récidive
2. Développer des actions destinées aux **enfants** exposés à la violence domestique (victimes directes)
3. Mener une sensibilisation et une prévention spécifique auprès des **jeunes**
4. Poursuivre les actions spécifiques destinées aux **populations migrantes**
5. Améliorer la **formation** des professionnel-le-s confrontés à la violence domestique
6. Maintenir et renforcer le **réseau** vaudois contre la violence domestique
7. Maintenir et développer les **structures et offres existantes**



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**
c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Mise en œuvre: axes 2011-2015

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce plan stratégique, la CCLVD propose l'élaboration de mesures concrètes. Selon les problématiques traitées, ces mesures pourraient être développées sous l'égide des départements et des services compétents en la matière. Les mesures exposées ci-dessous doivent être considérées comme des exemples de mise en œuvre des axes prioritaires. **La CCLVD compte sur la réalisation des 2/3 des mesures proposées.**

Axes	Objectifs	Mesures	Leader /Partenaires
1. Prise en charge des auteur-e-s	1.1 Suivi contraint pour les auteurs condamnés par la justice : développement et mise en application	1.1.1 Analyse des résultats de l'étude exploratoire de la HES-So VS	ViFA/CCLVD
		1.1.2 Mise en application du Programme socio-éducatif pour auteur de violence dans le couple	ViFa, BEFH, OJ, OEP
	1.2 Expulsion immédiate du logement de l'auteur-e : amélioration de la mise en application	1.2.1 Sensibilisation de la Police (cf. axe formation)	Polcant, BEFH, ViFa
		1.2.2 Réflexion sur le développement de mesures psycho-sociale d'accompagnement pour les auteur-e-s expulsé-e-s	SPAS, ViFa
		1.2.3 Elaboration du projet de mise en place de la surveillance électronique mobile comme mesure d'accompagnement à l'éloignement du domicile prononcée par la justice civile, en lien avec le projet de norme fédérale (le canton de Vaud se profile comme canton pilote pour ce projet)	Polcant, OJ, BEFH
1.3 Prévention pour les auteur-e-s potentiel-le-s	1.3.1 Campagnes de prévention avec des partenaires externes (Fondation vaudoise de prévention contre l'alcoolisme, clubs sportifs fréquentés majoritairement par des hommes tels que clubs de foot, clubs de hockey, etc.)	BEFH/CCLVD/Vivre sans violence	
2. Enfants exposés à la violence	2.1 Prise en charge des enfants exposés	2.1.1 Mise sur pied d'une étude exploratoire: état des lieux des bonnes pratiques en matière de prévention et catalogue de recommandations des mesures à développer	CCLVD



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**

c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

domestique (victimes directes)		2.1.2 Mise sur pied d'un groupe de travail interdisciplinaire chargé de réfléchir aux questions liées à l'"exposition des enfants", qui en fait des victimes directes et d'établir un catalogue de mesures avec un calendrier et les moyens potentiels de mise en oeuvre	SPJ/CCLVD/CMP
	2.2 Formation des professionnel-le-s de l'enfance	2.2.1 Développement de formations destinées au personnel des structures d'accueil (garderies, APEMS, accueillant-e-s en milieu familial), des enseignant-e-s, des infirmières et assistantes sociales scolaire, des médiateurs scolaires, des personnels des CMS, des pédiatres et des services de pédiatrie	VIFA, Profa (périnatalité) – Espace Prévention – Ecoles en santé – CMP - UMV, DGEO, DGEP, OES, SESAF, SPJ, HEP, AVASAD
	2.3 Sensibilisation auprès de la chaîne judiciaire	2.3.1 Sensibilisation de la Police et de la magistrature (cf. axe formation)	Polcant, BEFH/ ViFa, CMP
	2.4 Développement d'outils destinés directement aux enfants	2.4.1 Diffusion de la BD <i>Avec ces deux-là on peut s'attendre à tout</i> , Solidarités Femmes Genève, Anne Lanfranchi, Anne Wilsdort, 2010 Création d'un <i>Max et Lili</i> spécifique sur le thème	BEFH/ ViFa, CMP, UMV
3. Prévention auprès des jeunes	3.1 Mise en place d'un programme de prévention	3.1.1 Définir le public cible, les objectifs et le financement	BEFH/ CCLVD
		3.1.2 Mener une campagne spécifique en partenariat avec des lieux fréquentés pas des jeunes (boîtes de nuit, clubs sportifs, etc.)	BEFH
		3.1.3 Promouvoir des cours TATOUT pour les adolescentes (cours d'autoprotection)	BEFH
		3.1.4 Promouvoir et diffuser le programme « Sortir ensemble et se respecter » entre autres dans le cadre des cours d'éducation sexuelle diffusés dans les écoles	BEFH/DGEO/SESAF Appui: SPJ, Profa, Vifa
		3.1.5 Diffuser le spectacle "Tabou" (spectacle de danse suivi d'atelier de discussion interactif comme outil de prévention)	BEFH/DGEO Appui: SPJ, Profa, Vifa



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**

c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

4. Actions destinées aux populations migrantes	4.1 Sensibilisation et formation	4.1.1 Sensibilisation et information auprès des différentes communautés migrantes dans le canton de Vaud	BEFH/BCI, ONG
		4.1.2 Sensibilisation-formation du SPOP et des services concernés en lien avec le renouvellement de l'autorisation de séjour en cas de séparation (article 50 de la Loi sur les étrangers (LEtr) et 77 OASA)	
5. Formation des professionnel-le-s	5.1 Formation de la chaîne judiciaire	5.1.1 Renforcer la formation de la police, créer une formation pour la magistrature (sensibilisations brèves, formations continues, interventions)	BEFH/Polcant/OJ Appui : UMV, ViFa, CMP, LAVI, Fondation vaudoise de probation, SPJ
		5.1.2 Développement de formations appropriées pour une formation continue dans toute la chaîne pénale sur la problématique des violences domestiques en collaboration avec les partenaires concernés	BEFH/Polcant/OJ/UMV/SPJ/CMP
	5.2 Formation des professionnel-le-s de terrain en contact avec une population fragilisée	5.2.1 <ul style="list-style-type: none"> • CSR : mise en place de journées de formation continue à l'intention des AS (unité formation AIS du SPAS) • Autres secteurs envisagés : CMS – EMS – ORP • Formation LAVI assurée par le Centre LAVi du Canton de Vaud 	SPAS/LAVI Appui: Unité des populations vulnérables CHUV/SPJ/CMP
	5.3 Assurer une offre permanente de formation dans l'ensemble des secteurs « demandeurs » et des secteurs de formations pré- graduées et	5.3.1 Formation envisagées: <ul style="list-style-type: none"> - CAS violence conjugale, CAS LAVI, CAS médecine légale, etc. - HES – Santé Social - Faculté de biologie et médecine - Faculté de droit - CAP formation permanente des pharmaciens romands 	UMV, LAVI, CMP, VIFA, BEFH, SPJ



**Commission cantonale de lutte
contre la violence domestique**

c/o Bureau de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

	continues	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de l'association suisse des médecins dentistes - Formation périnatalité ProFA - Formation Maternité CHUV - CMS, etc. 	
6. Maintenir et renforcer le réseau	6.1 Assurer le travail en réseau et renforcer les synergies	6.1.1 Organiser annuellement la rencontre du réseau	SPAS
		6.1.2 Réactualiser la carte du réseau, assurer sa diffusion et la tenir régulièrement à jour	
7. Maintenir et développer les structures et actions existantes	7.1 Renforcer et améliorer les actions et le travail de prévention mis en place depuis 2001	7.1.1 Visibiliser l'offre d'aide existante au moyen de supports de communication diffusées par les services d'aide (brochures, flyers)	BEFH
		7.1.2 Campagnes pour les femmes victimes de violence conjugale (partenariat avec des salons de coiffure, salons esthétiques, etc.)	BEFH/CCLVD
		7.1.3 Maintenir et développer le financement des structures et des actions de lutte contre la violence domestique	SPAS/SPJ